

Périodiques non canadiens

Il nous faut choisir, monsieur l'Orateur. Si nous voulons accorder une exemption spéciale aux stations américaines diffusant leurs émissions sur le marché canadien, il nous faut penser également aux stations canadiennes diffusant sur le marché américain. On ne l'a pas fait jusqu'ici.

Si nous considérons la nature de la politique publique en matière de radiodiffusion et comprenons que notre pays est constitué d'un chapelet de petites localités blotties contre la frontière américaine, comme nous pouvons le constater en survolant le pays, nous nous rendons compte que nos chances de maintenir une identité culturelle ont beaucoup à voir avec la façon dont nous communiquons d'un bout à l'autre du pays. Si nous décidons d'adopter la solution facile de la libre entreprise en matière de radiodiffusion, nous pouvons renoncer à tout espoir de forger une identité canadienne.

Nous devons considérer un autre aspect de la liberté de choix quand nous nous demandons si nous devrions laisser les stations américaines continuer à diffuser sur notre territoire. Je soutiens que nous devrions faire montre de plus de souplesse. On ne me fera pas croire que c'est une liberté de choix que de pouvoir capter l'émission «Mary Tyler Moore Show» à 8 heures sur les ondes KVOS, tout comme au canal 2 ou au canal 7, à 8 heures également. Ce n'est pas une liberté de choix.

Les gens veulent un large éventail d'émissions, pour répondre à tous les goûts. Voilà ce que devrait faire la radiotélévision d'État. Favoriser le laisser faire dans ce domaine n'augmentera pas la variété mais au contraire, la diminuera. Aujourd'hui, nous devons offrir au public un plus grand choix d'émissions. Aucun pays fier de son produit ne l'échangerait contre un produit étranger. Je ne crois pas qu'aucun pays ne prendrait au sérieux pareille proposition.

Mme Holt: Cela ne leur coûte pas cher.

Une voix: Radio-Canada le fait tous les jours.

M. Douglas (Bruce): Et puis après?

M. Leggatt: Nous avons consacré beaucoup de temps à la Chambre à discuter de deux courtes modifications à la loi de l'impôt sur le revenu alors qu'il faudrait s'occuper de choses beaucoup plus importantes.

KVOS peut présenter d'autres propositions relativement à cette station et au marché du sud de la province, mais je pense qu'elles devraient être présentées non pas au CRTC, mais à un comité mixte canado-américain qui examinerait l'ensemble du problème qu'on ne peut limiter à une région. Il faudrait établir un dialogue entre les deux pays sur la question de la télévision.

Il ne fait pas de doute que le nœud du débat est le conflit entre le nationalisme canadien et l'usage de la radiodiffusion dans un marché libre. Il semble qu'un principe inhérent veuille que les ondes appartiennent aux commanditaires ou aux propriétaires de stations de télévision. Je ne crois pas qu'aucun parti siégeant à la Chambre ait jamais adopté ce principe lors de son congrès.

En réalité, les ondes sont la propriété du public et celui-ci doit établir des procédures à suivre pour l'octroi de permis d'exploitation de cette propriété, procédures qui doivent tenir compte des intérêts nationaux du pays. Sinon, il ne nous reste qu'à faire nos bagages, monsieur l'Orateur.

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer et terminer mes observa-

[M. Leggatt.]

tions par la même déclaration. Que l'on adopte ou que l'on rejette le Bill C-58, ce qui m'intéresse, c'est que la solution prise serve les intérêts du Canada. Comme beaucoup d'autres membres de mon parti, je suis convaincu qu'il n'en sera pas ainsi. Les témoignages apportés au comité ont montré clairement que l'adoption, de ce projet de loi ne servira pas l'intérêt national et qu'il n'en résultera pas plus d'écrivains, de production ni de revenus pour le Canada.

Je veux tout d'abord relever brièvement certains propos tenus au comité et faire quelques brèves observations sur le discours prononcé au cours du débat par le ministre des Communications (M^{me} Sauvé) et par le secrétaire parlementaire. Je devrais féliciter le secrétaire parlementaire, car, au moins, il savait de quoi il parlait; on ne peut pas en dire autant du ministre. On peut peut-être lui pardonner, puisqu'elle a été nommé à ce poste tout récemment et n'a pas pu assister aux réunions du comité. Je me demande si elle avait lu les procès-verbaux.

L'objectif de l'article 3 du bill C-58 est clair, il vise à promouvoir la création au Canada d'un réseau de télévision qui soit typiquement canadien et il le fait en ramenant vers les stations canadiennes toutes les recettes publicitaires canadiennes, en rapatriant la majeure partie des recettes que touchent actuellement les diffuseurs américains limitrophes. S'il y avait même la plus petite chance que le bill atteigne ce but, mes collègues et moi y donnerions notre appui. Mais il n'en est rien.

Les témoignages donnés devant le comité permanent par les représentants des postes de télévision américains intéressés et de l'Association canadienne des annonceurs nous prouvent assez clairement que l'application de cet article n'aidera pas les télédiffuseurs canadiens, particulièrement ceux qui ont le plus besoin de recettes publicitaires supplémentaires. Même si l'on a davantage de rentrées, elles n'iront pas nécessairement aux stations de télévision les moins prospères ni à celles qui ont besoin d'aide.

Le point essentiel souligné à plusieurs reprises par M. Blakely et M. Hopkins, membres de l'ACA porte sur l'achat de temps de publicité à des diffuseurs canadiens. Ils estiment que l'achat de temps:

... est et continuera d'être strictement fonction de l'aptitude de ces diffuseurs à attirer les téléspectateurs Canadiens. Ce bill n'incitera pas les annonceurs à s'adresser à des diffuseurs qui ne touchent pas suffisamment de personnes. Les annonceurs confieront toutefois de leur propre gré de la publicité à des émissions ou à des stations qui ont une cote d'écoute très élevée au Canada.

De plus, j'en suis sûr, le secrétaire parlementaire ne sait que trop bien que 56 p. 100 des téléspectateurs du Sud de la Colombie-Britannique optent pour des chaînes de télévision américaines. Ils représentent donc la majorité. Espérons que le secrétaire parlementaire respecte la liberté de choix—surtout quand il s'agit de celui de la majorité.

Le secrétaire parlementaire voudrait contester cette liberté de choix; j'aimerais aborder de nouveau la question à l'étape de la troisième lecture. Il voudrait nous faire croire que les habitants de la Colombie-Britannique ne savent pas ce qu'ils veulent. Il va nous dire en quelque sorte: «On change le bouton et on va vous montrer quelque chose que vous ne voulez pas regarder». Le choix est clair. En effet, si on supprime la publicité aux termes du bill C-58, on élimine la station KVOS et toutes les stations américaines. Tous les députés savent que c'est vrai. Tous les habitants de la Colombie-Britannique le savent aussi.